

VILLE D'ARBOIS**DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 26.03.31-15

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**du CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 31 MARS 2026**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p>PRÉSENTS : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, M. TAUBATY Christian, Mme JEANDENANS Jennifer, M. MILLE Pierre, Mme BOUDRY Jeanne, M. LANQUETIN Jean-Philippe, Mme LAMY Alice, M. ROBERGET Philippe, Mme HALLE Cathy, M. LEMESRE Matthieu, Mme CHATEAU Christine, M. PRUDENT Adrien, M. VUILLET Olivier, Mme DUBOZ Catherine, M. BRUNIAUX Philippe, Mme SOLNON Marie-Pierre, M. COURT Jean-Louis, conseillers municipaux.</p> <p>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR : M. CHUARD Valentin a donné pouvoir à Mme DEPIERRE Valérie</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : M. TAUBATY Christian</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 22	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 27 / 03 / 2026	

DÉLIBÉRATION N° 15 :**Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « Terre de Louis Pasteur »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions relatives aux établissements publics de coopération culturelle, notamment les articles L.1431-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'EPCC « Terre de Louis Pasteur »,

CONSIDÉRANT que la commune d'Arbois est membre de l'EPCC « Terre de Louis Pasteur », aux côtés du Département du Jura, de la Ville de Dole, de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et de l'Académie des Sciences,

CONSIDÉRANT que cet établissement a pour missions :

- la valorisation du patrimoine intellectuel lié à l'œuvre de Louis Pasteur,
- la valorisation de son environnement culturel,

- la diffusion de la culture scientifique,
- la mise en réseau touristique des sites qui le composent,

CONSIDÉRANT que, conformément aux statuts de l'EPCC, la commune d'Arbois dispose de deux (2) représentants au sein du Conseil d'administration,

CONSIDÉRANT que les représentants sont élus par le Conseil municipal en son sein pour une durée de trois ans renouvelable, sans pouvoir excéder la durée du mandat municipal,

CONSIDÉRANT qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose des modalités particulières de scrutin pour cette désignation,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à cette désignation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Modalités de désignation

De procéder à la désignation de deux représentants de la commune au sein du Conseil d'administration de l'EPCC « Terre de Louis Pasteur » à main levée, à l'unanimité,

Article 2 : Désignation des représentants

Sont désignés pour représenter la commune d'Arbois au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC « Terre de Louis Pasteur » :

- M. JAILLET Marc
- Mme BUGADA Catherine

Article 3 : Durée du mandat

Les représentants sont désignés pour une durée de trois ans renouvelable, sans que celle-ci ne puisse excéder la durée de leur mandat municipal.

Article 4 : Transmission des données à l'EPCC

Le Conseil municipal charge Madame la Maire de notifier la présente délibération à l'EPCC Terre de Louis Pasteur.

Pour extrait conforme,

.../...

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,

Christian TAUBATY